BUDGET 2027

QUOTITE ET TAXES

Quotité	2.10%
Taxe immobilière	1 %o
	sur la valeur officielle
Taxe cadastrale	0.3 %o
	sur la valeur officielle
Contribution des chemins (uniquement pour les propriétaires sur le territoire de Beurnevésin)	CHF 0.18 p/are et min. CHF 10.-- par propriétaire
Taxe des micropolluants	CHF 9.-- par personne raccordée (yc les enfants)
Taxe des chiens	CHF 60.— par chien
dans ce montant est compris la taxe due au canton	CHF 20.— par chien

EAUX PROPRES ET USEES

	EAU PROPRE		EAU USEE
	Prix du m^3 d'eau consommé		Prix du m^3 d'eau consommé
Tranche jusqu'à 55 m3/an	Fr. 2.20 / m3		Fr. 2.85 / m3
Tranche de 56 à 500 m3/an	Fr. 2.10 / m3		Fr. 2.70 / m3
Tranche de 501 à 1000 m3/an	Fr. 1.95 / m3		Fr. 2.55 / m3
Tranche de 1001 à 3000 m3/an	Fr. 1.85 / m3		Fr. 2.40 / m3
Tranche de 3001 à 5000 m3/an	Fr. 1.75 / m3		Fr. 2.30 / m3
Tranche au-delà de 5001 m3/an	Fr. 1.65 / m3		Fr. 2.15 / m3
	Taxe annuelle de raccordement		
Tranche jusqu'à 55 m3/an	Fr. 235.-- / an		Fr. 225.-- / an
Tranche de 56 à 500 m3/an	Fr. 240.-- / an		Fr. 230.-- / an
Tranche de 501 à 1000 m3/an	Fr. 290.-- / an		Fr. 300.-- / an
Tranche de 1001 à 3000 m3/an	Fr. 390.-- / an		Fr. 440.-- / an
Tranche de 3001 à 5000 m3/an	Fr. 695.-- / an		Fr. 850.-- / an
Tranche au-delà de 5001 m3/an	Fr. 1'200.-- / an		Fr. 1'535.-- / an

TAXE SUR LES ORDURES

Taxe de base annuelle des ordures	
personne seule	CHF 60.--
ménages de 2 personnes	CHF 110.--
ménages de 3 personnes	CHF 150.--
ménages de 4 personnes	CHF 190.--
ménages de 5 personnes et plus	CHF 210.--
résidence secondaire	CHF 250.--
entreprises	CHF 100.--
déchets verts par habitation	CHF 20.--

EMOLUMENTS COMMUNAUX

Droits d'inhumation, concession	
Inhumation et nivellement	
Tombe simple, creusage	CHF 1'400.--
Nivellement	CHF 600.--
Dépôt d'une urne sur tombe (creusage)	CHF 200.--
Concession	
Tomble simple	CHF 200.--
Renouvellement tombe simple	CHF 200.--
Columbarium	
Case double (yc concession de 25 ans dès la date du dernier dépôt)	CHF 1'100.--
par urne supplémentaire (max. 2)	CHF 550.--
renouvellement par emplacement	CHF 200.--
Nivellement sur demande	
aux frais de la famille	CHF 600.--